



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 1 : Objet du contrat :

L'acceptation de ces conditions générales de vente vaut contrat entre la SARL XTRÉMA, organisme de formation, déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 28760565776 auprès du préfet de région de Normandie et le participant ou la participante qui s'inscrit à ces formations en application des dispositions du Code du travail relatives à la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle. Elles sont applicables aux formations en présentiel comme aux formations en ligne.

Article 2 : Dispositions financières :

Les tarifs des formations sont exposés sur la page Dates et Prix du site internet pour le présentiel ou dans les pages des Cours en ligne.

Ces cours ne comprennent ni l'hébergement ni la restauration, qui restent à la charge du stagiaire.

Tous nos tarifs sont présentés TTC et HT. Les modes de règlement suivants sont disponibles:

Pour la réservation présentielle, carte de crédit, chèque ou virement. Le solde étant réglé en chèques ou virement bancaire. Pour les achats en ligne, carte de crédit.

L'inscription se fait en ligne et est validée par mail à réception de la réservation demandée lors de celle-ci. Le formulaire peut également être imprimé et envoyé par courrier.

A réception de la réservation, le client dispose d'un délai de rétractation de 10 jours. Dans ou après ce délai, le client s'engage à fournir les informations et documents complémentaires demandés dans le mail de validation d'inscription.

Au-delà de ce délai l'inscription est réputée définitive et le prix total de la formation du, selon le mode de règlement convenu et précisé sur la page Dates et Prix. En ce qui concerne les cours en ligne, étant directement consultables et téléchargeables, ils ne peuvent faire l'objet d'aucun délai de rétractation.

L'organisme de formation se réserve le droit d'annuler tout contrat en cas de non-paiement.

Article 3 : Annulation ou report de la commande

À la suite de sa demande d'inscription et de l'envoi de sa réservation, le client dispose d'un délai de rétractation de 10 jours. A l'issue de ce délai, l'intégralité du prix de la ou des formations souscrites est dû.

Cependant il est possible d'obtenir un report de la formation jusqu'à un mois du début de celle-ci ou jusqu'à ce que celle-ci soit confirmée, quel que soit le premier événement.

C'est-à-dire un mois si la confirmation intervient moins d'un mois avant le début de la formation, à la confirmation de la formation si celle-ci intervient plus d'un mois avant le début de la formation. Toute demande d'annulation avant ou après ce délai devra, elle, être justifiée par un empêchement dû à un cas de force majeure. Il en est de même pour tout demande de report après ce même délai.

Toute demande de rétractation devra obligatoirement être effectuée par mail avec traçabilité de dates ou par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai imparti.

Exclusion : Toute personne s'inscrivant dans les 10 jours précédant une formation, reconnaît renoncer purement et simplement à son délai de rétractation.

Article 4 : Modification de la formation

Le stagiaire une fois inscrit, s'engage à assister à l'ensemble de son parcours de formation, aux dates choisies au préalable.

Aucune modification n'est possible sans être justifiée par un empêchement dû à un cas de force majeure et un accord de l'organisme de formation ;

Article 5 : Inexécution totale ou partielle de la convention du fait de l'organisme

En cas d'inexécution partielle ou totale de l'action de formation du fait de l'organisme, les sommes indûment perçues seront remboursées. L'organisme se réserve le droit d'annuler une formation, pour raison pédagogique, ou à cause d'un nombre de participants trop peu élevé. Dans ce cas les sommes versées seront intégralement remboursées.



Article 6 : Inexécution totale ou partielle de la convention du fait du stagiaire

En cas d'abandon de la formation ou du parcours de formation par le stagiaire, aucun remboursement n'est dû sauf accord express de l'organisme de formation.

Si l'empêchement est dû à un cas de force majeure, le contrat est résolu de plein droit et les parties sont libérées de leurs obligations.

Dans ce dernier cas de figure, les prestations effectivement dispensées seront dues au prorata-temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Il appartient toujours au stagiaire de prouver la survenance d'un cas de force majeure (article 1218 du code civil).

Article 7 : Action, Moyens pédagogiques et techniques

Les formations sont des actions de formation professionnelle continue ayant pour objet la formation à la communication inter et intra personnelle.

Les formations, Praticien et Maître-Praticien en présentiel ont une durée de 80 heures chacune auxquelles s'ajoutent 70 heures optionnelles de travail en ligne et en travail personnel supervisé. Si elles sont effectuées, un certificat d'assiduité sera remis au participant, validant ainsi un total de 150 heures pour l'ensemble de chaque formation. Leurs objectifs visent à permettre la découverte et l'intégration de la communication Ericksonienne et de la pratique de l'Hypnose Ericksonienne dans un but soit :

- d'adaptation et de développement des compétences du salarié
- de conversion professionnelle
- d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances

Les moyens pédagogiques mis en œuvre sont des présentations en grand groupe, des démonstrations, de nombreux exercices en sous-groupes.

L'encadrement est assuré par le formateur et des assistant(e)s, eux-mêmes anciens stagiaires qualifiés.

La formation de Praticien est certifiante, un Certificat de Praticien en Hypnose Ericksonienne est délivré à l'issue de la Formation en présentiel sur la base d'un processus de contrôle continu.

Les critères de qualification sont exposés au début de la formation puis vérifiés par un processus de suivi et de feedback constant pendant la formation, partie intégrante de la pédagogie du stage..

Article 8 : Responsabilités

Le participant s'engage à suivre la totalité de sa formation et à respecter le règlement intérieur.

Il reconnaît avoir compris que chaque formation est soumise à validation et que cette dernière dépend de sa totale présence, de son travail personnel ainsi que de la compréhension et de l'application de compétences spécifiques (Hors formations en ligne asynchrones).

Le participant reconnaît également que cette formation n'est en rien une thérapie, ni individuelle, ni de groupe.

Le participant a conscience que cette formation n'a aucun rapport avec un traitement médical ou une aide psychologique et ne s'y substitue en aucun cas.

Il déclare n'avoir aucune contre-indication ou ne souffrir d'aucun symptôme connu qui pourrait l'empêcher pour des raisons de santé de suivre la formation dans de bonnes conditions.

En cas d'antécédents psychiatriques ou de suivi d'un traitement qui pourraient interférer avec ses capacités cognitives ou en cas de survenance d'une telle situation au cours de la formation, il s'engage à en informer sans délai l'organisme de formation qui sera amené le cas échéant à demander une attestation médicale validant sa capacité à suivre ce cursus.



Article 9 : Propriété intellectuelle & RGPD

L'ensemble des contenus pédagogiques fournis par XTREMA, documents papiers comme support en ligne du site Xtréma Training sont protégés par le code de la Propriété Intellectuelle, le droit d'auteur, le droit des marques et/ou des brevets, et sont la propriété exclusive d'Xtréma. Toute personne qui souhaite les utiliser en tout ou partie doit préalablement demander l'autorisation écrite d'Xtréma. Toute reproduction, exploitation ou représentation par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par le code pénal.

Conformément à la loi informatique et libertés et en application du RGPD, le stagiaire dispose d'un droit d'accès de modification, de consultation et de suppression de ses données personnelles et sensibles détenues par l'organisme de formation professionnelle.

La demande peut être effectuée par mail à l'adresse suivante : contact@xtrema.fr

Article 10 : Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable : Le tribunal judiciaire dont dépend le siège de la Sarl Xtréma sera seul compétent pour régler le litige.